Ondes URBAINES

VILLES DE FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

jeudi 01 Septembre 2022 - n°356

Environnement - Annonce d'un fonds vert de 1,5 milliard € pour les collectivités locales
Energie - Un rapport sénatorial fait des propositions pour la hausse des coûts de l'énergie dans les collectivités
Numérique - Les collectivités devront élaborer une stratégie de sobriété numérique
Aménagement du territoire - Sécurité des ponts : le bilan préoccupant établi par le Sénat
Patrimoine - FDJ lance la 5ème édition du Loto du Patrimoine
Culture - Découvrir le nouveau « Guide Bibliothèques territoriales »
Urbanisme - Modalités pour participer aux « Journées nationales de l'architecture 2022 »
Centre-ville et Commerce - Participer au prochain colloque national de la « Fédération nationale des centres-villes »

ENVIRONNEMENT

Annonce d'un fonds vert de 1,5 milliard € pour les collectivités locales

Dans un article du Parisien du 28 août, la Première ministre, Elisabeth Borne, a annoncé la mise en place d'un fonds vert de 1,5 milliard pour les collectivités locales. Ce fonds permettra notamment de financer la réhabilitation des friches, la rénovation énergétique des bâtiments ou encore la nature en ville, les parkings relais en entrées de ville. Plus largement, un plan d'action pour la planification écologique devrait être annoncé à l'automne et un plan de sobriété énergétique est en cours d'élaboration en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés dont *Villes de France* qui formulera des propositions. Devant le Medef le 29 août, la Première ministre a nommé trois priorités que sont la forêt, les prélèvements en eau et la production d'énergie carbonée. Trois priorités qui visent à relever les défis que l'été a présenté avec la sécheresse, les feux de forêt et la hausse des coûts de l'énergie dans le contexte de la guerre en Ukraine. *Villes de France* s'inscrit dans les phases de concertation avec le gouvernement afin que soient précisées ces annonces.

ENERGIE

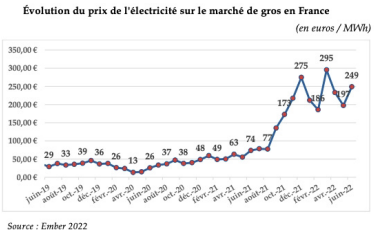

Un rapport sénatorial fait des propositions pour la hausse des coûts de l'énergie dans les collectivités

Fin juillet, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a remis un rapport sur la hausse des coûts de l'énergie pour les collectivités locales avec plusieurs propositions pour la contrer. Dans une démarche de lutte contre l'inflation et contre le changement climatique, les leviers d'action pour les collectivités sont cités : améliorer l'achat public par l'anticipation, le choix du moment de l'achat et la mutualisation mais aussi développer les énergies renouvelables en simplifiant le cadre juridique et en amplifiant la production de biométhane, et enfin en privilégiant la sobriété avec un état des lieux de la consommation énergétique et le financement de la rénovation thermique des bâtiments publics. La simplification du cadre juridique pour le développement des énergies renouvelables est en cours avec un projet de loi pour l'accélération des énergies renouvelables dont l'avant-projet est paru mi-août. Le fonds vert annoncé par la Première ministre permettra par ailleurs de financer des projets de rénovation thermique, bien que le montant ne puisse couvrir tous les projets nécessaires. En termes de bouclier énergétique pour les collectivités locales, le rapport fait trois propositions : la revalorisation de la DGF, le retour des tarifs réglementés de l'électricité pour toutes les collectivités locales et une hausse de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH). En effet, les tarifs réglementés ne bénéficient désormais qu'aux très petites collectivités, les villes moyennes devant désormais s'approvisionner aux prix de marché. Quant à l'ARENH, il s'agit d'un sujet polémique car le dispositif s'avère coûteux pour EDF, dont le Gouvernement a annoncé la nationalisation.

Accéder au rapport

NUMÉRIQUE

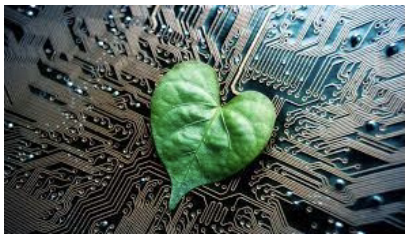

Les collectivités devront élaborer une stratégie de sobriété numérique

Un décret du 29 juillet de la Première ministre, et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a précisé le contenu de la stratégie numérique responsable prévue à l'article 35 de la loi de 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique. Pour rappel, cet article rend obligatoire pour les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable. Un programme de travail préalable doit être élaboré d'ici 2023. La stratégie numérique responsable devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du rapport, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget, sur la situation en matière de développement durable. Le décret précise que le programme de travail comprend un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages ainsi qu'une synthèse des actions engagées. La stratégie doit comprendre des objectifs, des indicateurs de suivi et des mesures pour l'atteinte des objectifs ainsi que les moyens mis en œuvre. Parmi les objectifs proposés : la commande publique, la gestion du matériel informatique, l'écoconception des sites et services numériques, la politique de sensibilisation, une démarche numérique responsable ou encore une démarche de territoire connecté et durable avec ouverture des données.

Accéder au décret

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sécurité des ponts : le bilan préoccupant établi par le Sénat

À la suite de l'effondrement du pont Morandi de Gênes en 2018, le Sénat avait conféré à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable les pouvoirs d'une commission d'enquête pour évaluer la politique de surveillance et d'entretien des ponts routiers, qui forment la principale catégorie des ouvrages d'art présents sur le territoire avec les murs de soutènement et les tunnels.

En rendant ses conclusions le 27 juin 2019, les sénateurs avaient tiré la sonnette d'alarme sur l'état préoccupant des ponts routiers. Leur nombre exact n'est d'ailleurs pas précisémment connu en France. La commission en a estimé entre 200 000 et 250 000 sur la base de ses travaux parus en début d'été 2022. L'état de ce patrimoine est très inquiétant, avec au moins 25 000 ponts en mauvais état structurel. Le problème est particulièrement aigu pour les plus petites communes. En effet, les ponts souffrent d'un sous investissement chronique depuis plus de 10 ans.

Si 80 % des propositions formulées par la commission du Sénat en 2019 ont trouvé une suite dans des mesures annoncées par le Gouvernement (lois de finances, programme national ponts du Cerema), leur mise en œuvre est notoirement insuffisante, en particulier s'agissant des moyens financiers mis pour la surveillance, l'entretien et la maintenance des ponts.

L'Observatoire national des routes estime en outre l'état du patrimoine de ponts globalement moins bon en 2020 que les années précédentes, pour l'État ou pour les départements. Pour le bloc communal, la mise en place du Programme national ponts, piloté par le Cerema, constitue une évolution positive, mais les moyens déployés sont loin d'être à la hauteur des besoins. Les premiers résultats de ce programme semblent d'ailleurs dresser un état encore plus préoccupant que celui esquissé en 2019 par la commission : sur les 14 000 premiers ponts visités, 23 % présentent des défauts significatifs ou majeurs.

Dans ce contexte, et à la veille à la fois de la fin des concessions autoroutières et de potentiels transferts de voirie aux collectivités territoriales, la commission identifie sept propositions complémentaires pour enrayer la spirale de dégradation de nos ouvrages d'art et faire face à ce *« chantier du siècle »*.

Plus d'informations

PATRIMOINE

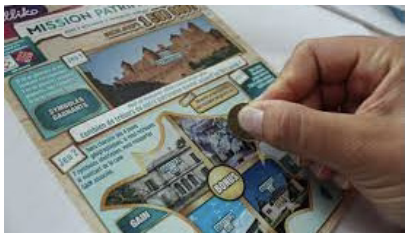

FDJ lance la 5ème édition du Loto du Patrimoine

Partenaire de *Villes de France*, FDJ a lancé cette semaine la commercialisation de la cinquième édition du Loto du Patrimoine. Autour de Stéphane Bern, la Mission Patrimoine est déployée par la Fondation du Patrimoine avec le soutien du ministère de la Culture.
Pour cette nouvelle édition, ce sont 100 sites qui seront accompagnés financièrement dans leur restauration. 18 sites considérés comme embléatiques avaient déjà été dévoilés au mois de mars.
Comme chaque année, un bâtiment historique par département a été sélectionné sur 760 candidatures.
Les villes moyennes seront une nouvelle fois bien représentées avec par exemple l'Aître Saint-Saturnin de Blois, les remparts gallo-romains de Meaux ou encore le pigonnier du parc de la Fondation des artistes de Nogent sur Marne.
Depuis son lancement en 2018, ce sont plus de 100 millions d'euros qui ont été collectés au profit du patrimoine en péril, dont plus de 28 millions d'euros au titre de l'édition 2021. Le Loto du Patrimoine figure parmi les jeux les plus appréciés des Français. Parmi les 745 projets sélectionnés depuis 2018 par la Mission Patrimoine, 192 sites ont d'ores et déjà été restaurés et 228 sont en cours de restauration.
A noter que le groupe FDJ est également mécène de la Fondation du patrimoine jusqu'en 2024. A ce titre, il soutient chaque année un projet spécifique à hauteur de 500 000 euros. Cette année il s'agit du site de la YMCA à Paris, qui abrite le plus vieux terrain de basket au monde.

CULTURE

Découvrir le nouveau « Guide Bibliothèques territoriales »

La Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) et le ministère de la Culture publient le guide *« Bibliothèques territoriales, dispositifs d'accompagnement de l'État et témoignages d'élus »*. Bien souvent le premier point d'accès à la culture, les bibliothèques des collectivités territoriales incarnent la politique culturelle locale portée par les élus. En quelques décennies, les bibliothèques ont entamé de nombreuses mutations pour s'adapter aux attentes de tous les publics : de la fonction historique de prêt à la bibliothèque *''3ème lieu''*, du *''tout papier''* à la diversité des médias et des supports numériques, elles proposent aujourd'hui une très grande variété de services de médiation culturelle. Les bibliothèques ont su se réinventer pour devenir les lieux d'accueil, d'échanges, de découverte et d'épanouissement qu'elles sont aujourd'hui. Au moment où les bibliothèques territoriales doivent relever le défi de la reconquête des publics, après la crise sanitaire, il est apparu important de donner à voir la grande diversité des réalisations menées dans le domaine de la lecture publique, avec un double objectif : expliciter l'accompagnement de l'État pour soutenir les bibliothèques territoriales partout en France et mettre en valeur, sous forme d'entretiens, les actions de qualité menées par les collectivités territoriales. Au-delà des spécificités des politiques et des opérations décrites dans cette brochure, ces présentations se veulent sources d'inspiration pour les élus et les bibliothèques.
(Crédits photo @ministère de la Culture)

Lire le document

URBANISME

Modalités pour participer aux « Journées nationales de l'architecture 2022 »

Les Journées nationales de l'architecture, organisées par le ministère de la Culture du 14 au 16 octobre 2022, ont vocation à fédérer les initiatives qui contribuent à la découverte de l'architecture et de ses métiers auprès de tous les publics. Elles visent à révéler la présence de l'architecture dans tous les territoires, qu'il s'agisse de grands projets ou de constructions du quotidien. L'édition 2022 des journées nationales de l'architecture sera placée sous le thème : *« Architectures à habiter »*. Le public aura l'opportunité de découvrir les 97 projets labellisés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt *« Engagés pour la qualité du logement de demain »*, initié par les ministères de la Culture et du Logement, alors que

les 97 équipes réunissant architectes, collectivités et maîtres d'ouvrage travaillent depuis 6 mois. Dans ce cadre, balades urbaines, débats, projections de films, expositions, visites de chantiers, ateliers jeune public ou portes ouvertes, etc. seront être mis en place. Les Journées nationales de l'architecture sont ouvertes à tous, établissements publics et privés, organismes professionnels, structure de valorisation et de diffusion de l'architecture, architectes, maitres d'œuvre, maitres d'ouvrage, etc. Elles sont destinées à valoriser toutes les actions culturelles non commerciales en lien avec l'architecture : visite, exposition, conférence, circuit, colloque, etc. Pour inscrire un événement local, il est possible de le faire via le site dédié.

En savoir plus

CENTRE-VILLE ET COMMERCE

Participer au prochain colloque national de la « Fédération nationale des centres-villes »

La *« FNCV - Les Vitrines de France »* organise son 2ème colloque national le 26 septembre prochain au Cirque d'Hiver Bouglione qui portera sur l'avenir des centres-villes et centres-bourgs. L'événement réunira personnalités politiques, élus locaux, associations de commerçants, offices de tourisme, managers de centres-villes, citoyens et représentants des pays voisins de la France – Belgique, Suisse et Luxembourg – pour questionner les enjeux de la ville de demain et partager des solutions concrètes pour faire de nos cœurs de villes des lieux accueillants, accessibles et commerçants.

Pour s'inscrire et en savoir plus
Communiqué de presse

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi